Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 2026-56
Séance du 24 septembre 2026

Objet : Motion pour le Maintien du Guichet SNCF de la gare de Tulle les Samedis

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix- huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 10 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : *Mmes LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MAZEAU Mireille, NOAIHLAC Patricia, GRANCHER Isabelle, DICHAMP Adeline, HASLOUIN Anne-Marie Mrs., RIVIERE Patrice, HERMABESSIERE Patrick, FIEYRE Gilles, SAINNEVILLE Jean-Marie, TEINAURI Matahiari, MONEGER Jérôme, SOULIER Daniel*
Excusé : FLEURY Quentin
Procuration : de M. Fleury Quentin pour Mme LE MIGNON Marie-Pierre
Secrétaire de séance : Matahiari TEINAURI

Madame la Maire rappelle que la motion pour le maintien du guichet SNCF de la gare de Tulle les samedis avait été présentée aux conseillers lors d'une séance précédente.

Le conseil municipal réaffirme son attachement à un service public ferroviaire de qualité.

Il demande à la SNCF et à la Région de renoncer à la fermeture du guichet.

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil municipal décide de soutenir cette motion et adopte à 13 voix POUR et 2 Abstentions la motion.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211908108-20260924-2026-56-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026

MAIRIE D'EYREIN 19 (Corrèze)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211908108-20260924-2026-56-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026

MOTION

POUR LE MAINTIEN DU GUICHET SNCF DE LA GARE DE TULLE LES SAMEDIS

Les conseillers communautaires veulent signifier à travers cette motion leur opposition à la fermeture du guichet SNCF de la gare de Tulle les samedis matin à compter du 30 juin 2026.

Informés par M. le Maire et les élus de la ville de Tulle que le maintien du guichet n'était assuré que dans le cadre d'une expérimentation arrivant à son terme, les conseillers communautaires rappellent leur attachement à la présence humaine au sein de la gare de Tulle et au maintien d'un service public ferroviaire de proximité.

La gare de Tulle constitue un équipement structurant pour notre territoire à l'échelle communal et intercommunal. Elle accueille quotidiennement de nombreux voyageurs, parmi lesquels des personnes âgées, des usagers peu familiers des outils numériques, des personnes en situation de handicap, des étudiants, des salariés ou encore des visiteurs.

La présence d'un guichet physique répond à un besoin concret d'information, d'accompagnement et de vente de titres de transport. Elle participe également à la qualité de l'accueil des voyageurs et à l'attractivité de notre territoire.

Cette fermeture serait d'autant plus incompréhensible que la gare est appelée à renforcer son rôle de pôle de services publics avec l'installation prochaine des agents de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), confortant ainsi sa vocation de lieu d'accueil et de proximité au service des habitants.

Dans un contexte où les collectivités territoriales sont mobilisées pour promouvoir les mobilités durables et encourager le recours au transport ferroviaire, la suppression du guichet constituerait un signal contradictoire et un recul de l'accès au service public dans notre département. A titre d'exemple, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Tulle agglo, a déployé récemment une nouvelle carte Modalis hébergeant différents titres de transport sur un seul support (TER, cars interurbains, réseaux urbains TUT) facilitant l'interconnectivité des transports en commun.

En conséquence, le Conseil communautaire :

- **Réaffirme son attachement au maintien d'un service public ferroviaire de qualité sur le territoire ;**
- **Demande à la SNCF et à la Région Nouvelle-Aquitaine de renoncer à toute fermeture du guichet de la gare de Tulle ;**
- **Sollicite le maintien pérenne d'une présence humaine et d'un service de billetterie au sein de la gare les samedis matin ;**
- **Invite l'ensemble des élus, acteurs économiques, associations et usagers à se mobiliser pour la préservation de ce service essentiel à la vie du territoire ;**
- **Charge Monsieur le Président de transmettre la présente motion au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale de la SNCF, au Préfet de la Corrèze ainsi qu'aux parlementaires du département ;**
- **Souligne que les engagements de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) portés par la SNCF impliquent une attention particulièrement aux enjeux d'inclusion, d'accessibilité des services et cohésion territoriale, et qu'à ce titre le maintien du guichet de la gare de Tulle constitue une exigence conforme à ces engagements.**

Le Conseil communautaire appelle l'ensemble des décideurs concernés à prendre pleinement la mesure des conséquences qu'aurait cette fermeture pour les usagers, l'attractivité du territoire et l'égalité d'accès aux services publics.